

**CFVU DU 11 JUILLET 2024**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA DÉSIGNATION D'UN ÉLU ÉTUDIANT POUR SIÉGER  
A LA COMMISSION DE DOMICILIATION ET D'ATTRIBUTION DES LOCAUX ETUDIANTS.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 11 juillet 2024 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum ayant été constaté en début de séance,*

**➡ DÉCIDE**

**Article 1**

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la désignation de Monsieur Simon Petit pour siéger en qualité d'élu étudiant à la Commission de domiciliation et d'attribution des locaux étudiants.

**Article 2**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 11/07/2024.*

Présents	20
Représentés	14
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	34
Pour	34
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Alexandre PERAUD.

**Publié le :**

**Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : 08/10/2024**